



## **CHARTRE PORTANT SUR LE PROGRAMME GLOBAL DE SANTE ET DE BIEN-ETRE DU GROUPE AXA**

Le thème de la santé a toujours été et demeure au cœur de l'activité et de la stratégie du Groupe AXA, leader mondial de l'assurance. Le Groupe AXA en fait sa priorité pour ses collaborateurs et ses clients.

Le Groupe AXA a aujourd'hui la volonté d'aller plus loin en matière d'innovation sociale et de renforcer son engagement en matière de santé et de bien-être à travers la mise en place d'un programme global qui s'adresse à l'ensemble des salariés de toutes les entités du monde entier. Cette volonté est d'autant plus forte dans le contexte actuel de crise sanitaire mondiale provoquée par l'épidémie de Covid-19 et s'inscrit dans une stratégie d'accompagnement renforcée de ses salariés.

Le Groupe AXA très attaché au dialogue social a souhaité associer le Comité Européen du Groupe à la mise en place de ce programme, et s'engager à ses côtés en signant la présente Charte, dans un domaine aussi primordial que celui de la santé.

Ce programme global repose sur la prévention et la sensibilisation des salariés en matière de santé et de bien-être. Ce nouveau programme s'inscrit dans la continuité de ce qu'offre déjà le Groupe AXA en matière de santé et prévoyance à l'ensemble de ses salariés, pour leur assurer au niveau local les garanties les plus performantes et protectrices.

La présente Charte a vocation à s'appliquer à l'ensemble des salariés dans le monde.

Dans le cadre de ce programme le Groupe AXA souhaite prendre des engagements qui s'appliquent dans le périmètre géographique des entreprises filiales effectivement contrôlées et intégrées globalement par le Groupe AXA.

A ce titre, les salariés, s'ils le souhaitent, auront accès aux services suivants :

1. Un bilan de santé, physique et psychologique, sous format digitalisé pour l'ensemble des salariés tous les deux ans et en présentiel pour les salariés de plus de 40 ans tous les quatre ans.
2. Des journées de prévention et de sensibilisation sur site en matière de santé pouvant donner lieu à des dépistages, dont le thème sera défini localement.
3. Une vaccination annuelle contre la grippe.
4. L'accès à un centre d'appels, 24h/24 et 7j/7, permettant un soutien et un accompagnement psychologique en cas de difficultés personnelles ou professionnelles.

Chaque entité du Groupe sera chargée de la mise en œuvre opérationnelle des principes contenus dans la présente Charte au regard de leurs pratiques, législations et réglementations locales et plus particulièrement en matière de protection des données personnelles.

La mise en place de ce programme se fera progressivement dans chaque entité dès 2021 et fera l'objet d'une campagne de communication. Les signataires de la présente Charte porteront une attention particulière à la mise en place de ce dispositif qui sera discutée lors des réunions du bureau du Comité Européen de Groupe.

Ce programme s'inscrit tout naturellement dans la stratégie de l'amélioration de la santé menée par le Groupe AXA, et qui présente un grand potentiel d'innovation.

La présente Charte prendra effet à compter du 1er janvier 2021. Le CEG par l'intermédiaire de son Bureau sera associé aux changements qui pourraient intervenir dans ce programme global de santé et de bien-être du Groupe AXA.

Paris, le..... 2020,

Pour le Groupe AXA, représenté par  
**Thomas BUBERL**, Directeur Général d'AXA

Pour le Comité Européen du Groupe AXA, représenté par  
**Hedi BEN SEDRINE**, Secrétaire du CEG AXA